



Devenez



SAUVETEUR AQUATIQUE



à Montauban

SAISON 2024 - 2025

PSE 1 - BNSSA

SECOURISME - R GLEMENTATION - ENTRAINEMENT

Du 26 octobre au 03 novembre 2024

Du 15 f vrier au 23 f vrier 2025

Du 12 avril au 20 avril 2025

Examen d cembre, mars, avril et juin

**Nouveaux vous avez 16 ans
minimum rejoignez le groupe
ados m tier aquatique,
pr pare ton BNSSA sur l'ann e!!!**
(2 entraînements par semaine)

Pr  requis :

-  tre  g  de 17 ans le jour de l'examen ou  mancip 

Inscription sur le site du Montauban natation 82 :

www.mn82.fr

À partir de 400 



financement possible!

Qualiopi
processus certifi 

R PUBLIQUE FRAN AISE

Par AFNOR Certification

Pour tous renseignements :

Julie QUENOUILLE

06 20 48 59 83

cf.mn82@gmail.com



PLAN DE FORMATION « PSE1 »

LE DIPLÔME et LES MÉTIERS	3
- INTITULÉ DE LA FORMATION	3
- NIVEAU DU DIPLÔME	4
- MÉTIERS VISÉS ET DÉBOUCHÉS	4
- STRUCTURES D'EMBAUCHE	4
PUBLICS ET PRÉ-REQUIS	4
- PRÉ-REQUIS D'INSCRIPTION / EXIGENCE PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF)	4
- MODALITÉS D'ACCÈS, TESTS D'ENTRÉE et POSITIONNEMENT	4
CONTENUS DE LA FORMATION	5
- LES UNITÉS DE COMPÉTENCES RÉFÉRENCÉES	5
Programme de la formation	5
Validation et sanction	6
Type de formation	6
ORGANISATION DE LA FORMATION	6
- ORGANISME DE FORMATION	6
- RÉFÉRENT DE LA FORMATION & PERSONNES À CONTACTER	6
- LES ÉTAPES DE LA FORMATION	6
- DATES DE FORMATION	7
- HORAIRES DE FORMATION	7
- SESSIONS DE FORMATION	8
- LIEUX DE LA FORMATION	8
MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI	8
- MÉTHODES, MOYENS, MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES et SUIVI DE LA FORMATION	8
- MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION	9
- MODALITES D'ÉVALUATION	9
MODALITÉS DE CERTIFICATION	9
- LES PREREQUIS A LA MISE EN SITUATION PÉDAGOGIQUE	9
-Épreuve 1	10
- EPREUVE 2 :	10
- EPREUVE 3 :	10
- EPREUVE 4:	10
	11
ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	11
- ÉTAPES DE LA PROCÉDURE APPLIQUÉE	11
TARIFS ET FINANCEMENTS	11
- TARIFS DE LA FORMATION	11
- SOLUTIONS DE FINANCEMENT	12
INDICATEURS DE RÉSULTATS	12
- TAUX D'OBTENTION DU BNSSA	12
- TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE DE TOUTES NOS FORMATIONS	12
- TAUX DE SATISFACTION DES STAGIAIRES DE TOUTES NOS FORMATIONS	12
MODALITÉS D'INSCRIPTION et DE PAIEMENT	12

- **INTITULÉ DE LA FORMATION**
PREMIER SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1
habilitation délivrée par la FNMNS
spécialité SECOURISTE

- **NIVEAU DU DIPLÔME**
Diplôme certifiant

- **MÉTIERS VISÉS ET DÉBOUCHÉS**

Le titulaire du PSE1 est autorisé à surveiller : en autonomie des postes de secours
Les titulaires de ce diplôme doivent se soumettre à un stage de recyclage, tous les cinq ans.

- **STRUCTURES D'EMBAUCHE**

SECOURISTE : association de secourisme, mairie, collectivités

PUBLICS ET PRÉ-REQUIS

- **PRÉ-REQUIS D'INSCRIPTION / EXIGENCE PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF)**

Pour le PSE 1 :

- Avoir 16 ans minimum le jour de l'examen ou être émancipé

- **MODALITÉS D'ACCÈS, TESTS D'ENTRÉE et POSITIONNEMENT**

MODALITÉS DE SÉLECTION (TS) et de POSITIONNEMENT (P) :

La sélection s'organise autour de la capacité du candidat à réaliser totalement sa démarche administrative de pré-inscription et d'inscription. Il doit également remplir le [lien](#). En cas de besoin un entretien peut-être ajouté pour confirmer la démarche de sélection du candidat.

Cette entretien permettra de noter le candidat sur 20, en notant les éléments suivants :

- Le profil du candidat /5 points
- La formalisation de sa motivation à entrer en formation /5 points

L'objectif du positionnement est de situer les acquis de chaque candidat et leur proposer, après concertation de l'équipe pédagogique, un parcours individualisé de formation (PIF) tenant compte de leur niveau déjà acquis afin d'envisager un allègement ou un renforcement de formation (modularisation de la formation) au regard des compétences à acquérir en formation et des épreuves certificatives.

Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

Le candidat se voit alors proposer la signature de son son contrat ou de sa convention de formation (contrat : lorsque le stagiaire paie lui-même sa formation, convention : lors d'une prise en charge financière de la formation par un financeur extérieur).

Les modalités de positionnement pourront se décomposer en quatre phases :

- une phase de présentation de la formation (compétences visées, l'organisation pédagogique d'une formation en alternance, modules de formation et précisions sur les contenus, dispositifs de certification et critères d'évaluation, etc...),

- une phase d'autoévaluation de chaque stagiaire via le [\(lien formulaire\)](#)

- si besoin, une phase d'entretien organisée au regard de l'autoévaluation, correspondant à un entretien individuel avec le stagiaire. Cet entretien concerne uniquement les stagiaires demandants un allègement de formation ou ceux pour lesquels il semble nécessaire de proposer un complément de formation,

- une phase d'élaboration du parcours individualisé de formation (P.I.F.), au regard de l'autoévaluation et de l'entretien. Des éventuels aménagements (en 1 an ou en 2 ans) et/ou une adaptation de formation (répartition du temps et des lieux de formation, présentiel ou rattrapage personnalisé, lorsque cela est possible) lui sont proposés pour validation.

Tous les aménagements de formation (allègements ou compléments de formation proposés au stagiaire) figurent obligatoirement dans le contrat ou la convention de formation, signé(e) par le stagiaire et le CFMN82.

CONTENUS DE LA FORMATION

- LES UNITÉS DE COMPÉTENCES RÉFÉRENCÉES

Programme de la formation :

- Partie théorique :

1 – Evoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi

2 – Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants

3 – Réaliser un bilan et assurer sa transmission aux services appropriés

4 – Réaliser les gestes de premiers secours face à une personne :

- L'obstruction brutale des voies aériennes
- Les hémorragies externes
- L'inconscience
- L'arrêt cardiaque
- La défibrillation automatisée externe
- Les détresses vitales
- Les malaises et la maladie
- Les accidents de la peau
- Les traumatismes des os et des articulations
- La noyade

5 – Assister des équipiers secouristes (PSE2), lors de manoeuvres d'immobilisation, de relevage ou de brancardage

6 – Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.

Validation et sanction

Pour obtenir le PSE1, il faut :

- réaliser 4 cas concret pendant la formation

- valider au moins 2 cas concrets,

- QCM de réglementation

L'épreuve se présente sous forme de questionnaire à choix multiple composé de 20 questions concernant de nombreux sujets relatifs aux métiers de secouristes et de sauveteurs, il faut avoir minimum 10 points.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- ORGANISME DE FORMATION

Centre de formation Montauban Natation 82

- complexe aquatique Ingréo , Boulevard Edouard Herriot - 82000 Montauban
- tél : 09 64 49 83 60
- Déclaration d'activité 76 82 0078982, Déclaration d'activité enregistrée auprès de la DIRECCTE Occitanie. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état. Article L. 6352-12 du Code du Travail.
- Numéro Siret : 49983134500024, Code NAF : 8551Z
- Règlement intérieur du CGFMN82 : [Ri](#)

- RÉFÉRENT DE LA FORMATION & PERSONNES À CONTACTER

- Julie QUENOUILLE: coordinatrice de formation et responsable administrative
06.20.48.59.83 cfmn82@gmail.com

- Clément GIRARDI - Référent de votre formation BNSSA et PSE1 MNS, Entraîneur,
Référent formation BNSSA, 06.40.21.11.40 cfmn82@gmail.com

Site internet : <https://www.mn82.fr>

- LES ÉTAPES DE LA FORMATION

1. Prise d'information :

- sur le site internet du CFMN82 en consultant www.mn82.fr les plan de formation
- en contactant les référents de la formation qui vous intéresse
- en participant à la journée d'information du CFMN82

3. Inscription :

- en complétant son dossier d'inscription [lien](#) si PSE1 seul ou [lien](#) PSE + BNSSA
- en l'envoyant complet au CFMN82

4. Trouver un moyen de financer sa formation :

- en consultant notre page interne ([lien](#))
- 5. Atteindre les exigences d'entrée en formation :**
 - EPEF : Exigence Préalable À l'Entrée en Formation
- 6. Sélection, positionnement et contrat :**
 - PIF : Plan Individuel de Formation
 - Signature du contrat ou de la convention de formation
- 7. Entrée en formation avec les premiers modules de formation :**
 - Module de formation en centre
 - Module de formation à distance
- 8. Signature des conventions de stage**
- 9. Suite de la formation :**
 - Module de formation en centre
 - Module de formation à distance
- 10. Épreuves d'évaluation finale en centre**
- 11. Bilan de formation**

- DATES DE FORMATION

- Pré-inscription sur internet dès maintenant en cliquant : [lien](#)
- Date limite d'inscription : Toute l'année
- Dates des regroupements en centre 3 formations minimum sur l'année :

MONTAUBAN
vacances automne 26, 27 octobre, 2 et 3 novembre 2024
vacances février 15, 16, 22 et 23 février 2025
vacances d'avril 12, 12, 19 et 20 avril 2025

RÉPARTITION VOLUME PAR UC	Volumes horaires Face à Face	Volumes horaires à distance
formation secourisme	36	4
TOTAL	36	4

- HORAIRES DE FORMATION

Module de formation type :

Volume horaire moyen des modules par semaine est, pour un parcours complet (sans allègement), de 17,5 heures réparties de la façon suivante :

1. Formation en face à face : 8h à 12h30 / 13h30 à 18h30 soit 9h30 par jour en week-end en 2 week end
2. Formation à distance : Envoyé une semaine avant à rendre la veille du 1er jour de face à face

- SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupe avec un minimum de 6 stagiaires et un maximum de 18 stagiaires.

- LIEUX DE LA FORMATION

- MONTAUBAN NATATION 82 (complexe aquatique ingr o boulevard edouard herriot, 82000 Montauban),
- MONTAUBAN NATATION 82 (18 rue Jacques Cartier, 82000 MONTAUBAN),
- Sites accessibles en train, et bus
- Possibilit  de se stationner gratuitement sur la parking de la piscine ou de la salle de formation
- Les piscines montalbanaise
- Le site est accessible aux personnes handicap es

se avec l'acquisition progressive de comp tences par le stagiaire au sein du club.



MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

- M THODES, MOYENS, MAT RIELS P DAGOGIQUES et SUIVI DE LA FORMATION

- Les m thodes p dagogiques utilis es sont bas es sur les m thodes : « active », « interrogative » et « de d couverte ».
- La formation,   vis e pratique et m thodologique, se fait   partir de situations r elles professionnelles et de supports professionnels.
- La formation est personnalis e car elle prend en compte la singularit  de la personne en formation tout en appartenant   un collectif.
- Le formateur organise les situations d'apprentissage vari es aux besoins de la personne et des objectifs vis s et met en place les strat gies p dagogiques correspondantes :
 - Jeux de r les dans une situation professionnelle reconstitu e
 - R alisation d'une t che ou op ration professionnelle   partir de cas concrets
 - Recadrage et actions de rem diation
 - Travaux collaboratifs en sous-groupes
 - *Pour la partie FOAD: autoformation accompagn e   distance, travail   distance, ressources num riques,...*

MOYENS ET MAT RIELS P DAGOGIQUES

Les stagiaires sont form s dans un environnement de travail similaire   leur m tier (centres aquatiques). Le mat riel utilis  par les formateurs et les stagiaires est du mat riel professionnel.

- SALLES DE COURS :
 - Salles de cours accessibles aux personnes handicap es.
 - Vid o projecteur
 - Tableau papier
 - Connexion internet
 - Mat riel de secourisme et d'oxyg noth rapie
- SUPPORTS P DAGOGIQUES :
 - Exercices pratiques – Photocopies - pr sentation powerpoint - supports multim dias
 - Plateforme de FOAD (Formation Ouverte A Distance) proposant une v ritable interactivit .
- FORMATEURS :

- Équipe de formateurs du CFMN 82

- MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

- Attestation d'assiduité signée par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel.
- Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et le CFMN82.
- Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences)
- Utilisation d'un livret du stagiaire
- Chaque stagiaire à la possibilité de convoquer en entretien avec coordonateur avec une personne tiers s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire anonyme est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.

- MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

- Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs
- Grille de certification de la FNMNS

MODALITÉS DE CERTIFICATION

- réaliser 4 cas concret pendant la formation

- valider au moins 2 cas concrets,

- QCM de réglementation en fin de formation

L'épreuve se présente sous forme de questionnaire à choix multiple composé de 20 questions concernant de nombreux sujets relatifs aux métiers de secouristes et de sauveteurs, il faut avoir minimum 10 points.

Les stagiaires sont informés en amont des protocoles et modalités d'examen, notamment dans ce plan de formation et dans le livret du stagiaire.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés..

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison

d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

- ÉTAPES DE LA PROCÉDURE APPLIQUÉE

1. Lors de son inscription, le candidat envoie un justificatif de sa qualité de travailleur handicapé ou un justificatif de ses pathologies (certificat médical ou attestation de reconnaissance de la situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation).

Le candidat trouvera de nombreux contacts dans le livret d'accueil handicap ([lien](#)), il peut également contacter la référente handicap (Valentin Barrau 06.08.71.32.14)

2. Lors du positionnement le candidat indique son handicap et son souhait de profiter d'aménagement

3. A réception du dossier et du positionnement, le candidat est susceptible d'être convoqué par le CFMN82, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le référent de formation et le référent handicap rendent ensuite leur décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités.

€ TARIFS ET FINANCEMENTS

Saison 2024/2025		
FORMATIONS	adhérent MN	extérieur
Gestes qui sauvent GQS	5€	10€
PSC1	30€	50€
PSE1	230€	260€
FC PSE	50€	
PSE 2	285€	
BNSSA intensif + PSE1 2 stages intensifs	400€	430€
BNSSA intensif sans PSE1 2 stages intensifs	250€	
Groupe ado métier aquatique 2 entraînements par semaine + formation	250€	
	frais de formation PSE1 : 80€	
	frais de formation PSE1 + BNSSA 160€	
	frais de formation brevet fédéral 1 : 160€	
Recyclage BNSSA	95€	
Recyclage BNSSA + stage intensif	190€	
formation de formateur secourisme PICF + PAE PSC	680€	
formation de formateur secourisme PAE PS	500€	

- TARIFS DE LA FORMATION

- Toute formation commencée est due en totalité.
- Toute formation doit être payée à réception de la facture avant le début de la formation.
- * Les remises s'appliquent lorsque le candidat est licencié au MN82, et :
 - que le financement est assuré soit par le candidat, soit par son club affilié ou son comité départemental,
 - et que le candidat ne peut pas bénéficier d'autres sources de financement.
- CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE : [CGV](#)
- DEVIS : Pour avoir votre devis de formation il faut vous

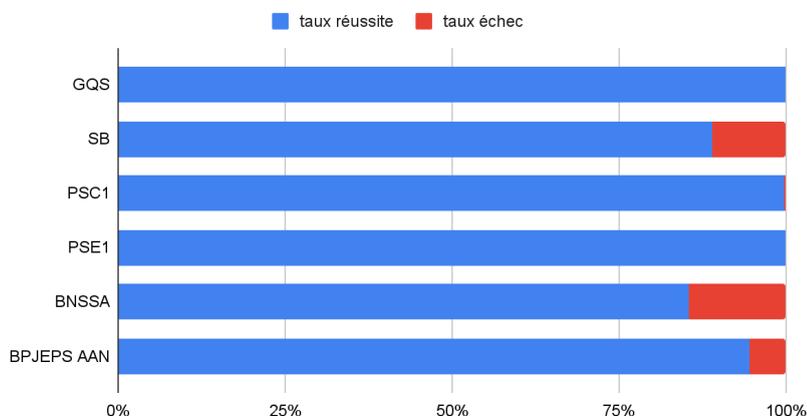
- SOLUTIONS DE FINANCEMENT

- OPCO AFDAS : <https://www.afdas.com/>
- CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>
- Pôle emploi : <https://www.pole-emploi.fr/accueil/>
- Conseil régional : <https://www.meformerenregion.fr/>
- SESAME : <http://occitanie.drjscs.gouv.fr/spip.php?rubrique592>
- AGEFIPH : <https://www.agefiph.fr/>
- Autofinancement

INDICATEURS DE RÉSULTATS

- TAUX D'OBTENTION DU BNSSA

taux réussite et taux échec



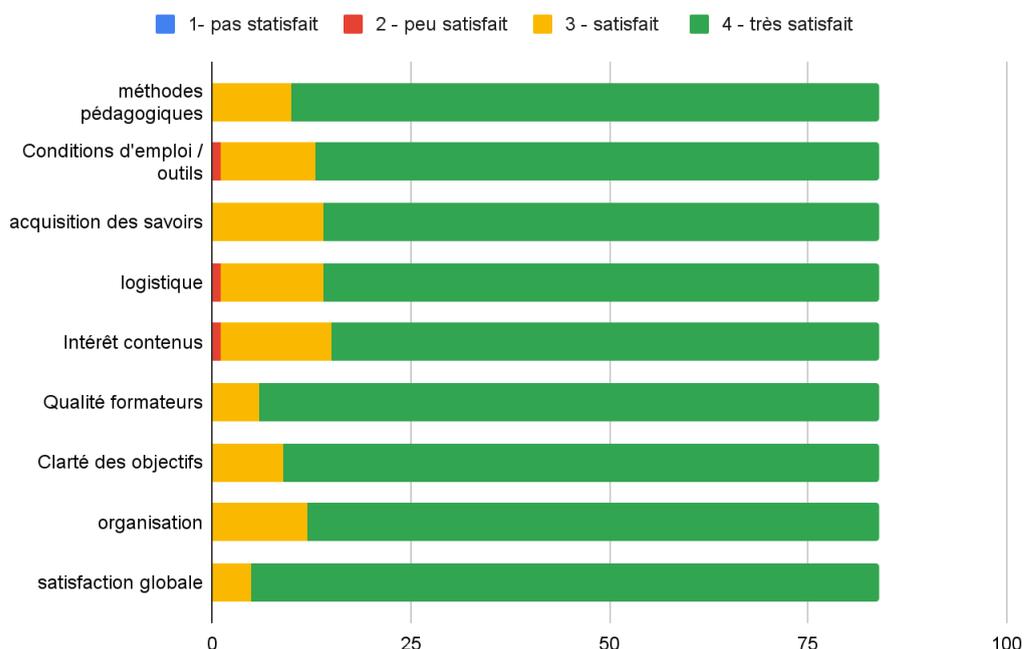
- TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE DE TOUTES NOS FORMATIONS

Situation d'emploi suite à leur formation au CFMN82



- TAUX DE SATISFACTION DES STAGIAIRES DE TOUTES NOS FORMATIONS

Questionnaire de satisfaction de formation



MODALITÉS D'INSCRIPTION et DE PAIEMENT

1. Pour vous pré-inscrire, vous devez [remplir le formulaire en ligne en cliquant ici](#).
2. Ensuite pour valider votre inscription, vous avez 2 solutions :
 - Réunir tous les documents suivants en version informatique et les envoyer à cfmn82@gmail.com, il faudra de toute façon envoyer votre paiement par courrier
 - ou réunir tous les documents suivants et les envoyer par courrier à l'adresse suivante :

CENTRE DE FORMATION MONTAUBAN NATATION 82

Complexe aquatique Ingréo
Boulevard Edouard Herriot
82 000 Montauban

Votre dossier complet doit comprendre :

- L'intitulé de la formation pour laquelle vous postulez
- la fiche d'inscription reçu par mail en vous inscrivant en cliquant sur le [lien](#)
- Une photocopie de votre carte nationale d'identité recto/verso ou passeport en cours de validité Si vous êtes étranger, une photocopie de votre titre de séjour en cours de validité
- Le certificat médical de moins de trois mois de non contre-indication joint à la fiche d'inscription
- Une photo d'identité
- La copie du diplôme du PSE1 ou du PSE2 et la copie de la dernière formation continue (si vous en être titulaire continue (uniquement pour PSE1 ou PSE2, le cas échéant).

- Pour les candidats salariés :
 - Photocopie du contrat de travail
 - Attestation de l'employeur vous autorisant à suivre la formation
- Pour les demandeurs d'emploi :
 - Photocopie de votre carte de demandeur d'emploi ou tout autre justificatif faisant apparaître votre numéro d'identifiant pôle emploi
- Pour ceux qui ont fait une demande de financement auprès de l'AFDAS ou d'un financeur :
 - Photocopie du récapitulatif de la demande de financement que le club a formulé sur le portail AFDAS
 - Le cas échéant, une attestation de prise en charge des frais pédagogiques avec signature et cachet du responsable de la structure.
- Si vous en êtes en situation de handicap : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou un justificatif de vos pathologies ([Livret d'accueil des stagiaires e. situation de handicap](#))
- Si vous êtes âgés de 16 à 25 ans que vous résidez au sein d'un quartier politique de la ville (QPV) ou d'une zone de revitalisation rurale (ZRR) [[consultez ce site pour vérifier](#)] ou que vous êtes sans soutien familial > apportez nous tous les justificatifs le démontrant pour prétendre à des aides au financement
- Le règlement de votre formation : comme l'indique les [CGV](#), lors de l'envoi de votre dossier pour la confirmation de votre inscription, vous devez fournir un ou plusieurs chèques correspondant au coût de la formation, même si votre formation est financée.
 - > Il est également possible de compléter la totalité du paiement en un ou plusieurs chèques (avec indication au dos de la date d'encaissement souhaitée).
 - > Toute formation commencée est dûe en totalité.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ et L'INSCRIPTION NE SERA PAS PRISE EN COMPTE

3. Le CFMN82 vous envoie un mail de confirmation de votre inscription définitive et vous explique le cas échéant l'organisation de votre formation.

4. Le paiement du solde complet est dû au plus tard le 1er jour de formation en un ou 4 chèques (avec indication de la date d'encaissement souhaitée), coupons sport, ANCV ou espèces.

Retournez au site du CFMN82 EN CLIQUANT SUR L'IMAGE

